

IDI confirme le renouvellement de son éligibilité au dispositif PEA-PME

IDI, société d'investissement cotée spécialisée dans les entreprises du mid market, confirme le renouvellement de son éligibilité au dispositif PEA-PME pour 2021-2022 conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014, puisqu'elle dispose de moins de 5 000 salariés, d'une part, et d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros et d'un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions de l'IDI peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos de l'IDI

L'IDI, pionnier du capital investissement en France, est une société d'investissement cotée spécialisée depuis 50 ans dans l'accompagnement des PME et ETI, contrôlée et majoritairement détenue par ses équipes. L'IDI propose aux entrepreneurs du temps, des moyens et une équipe d'investissement pérenne et expérimentée pour accélérer leur croissance. L'engagement et la pérennité des équipes de l'IDI ainsi que la qualité de nos investissements ont permis à nos actionnaires de bénéficier depuis l'introduction en bourse en 1991 d'un taux de rendement interne annualisé, dividendes réinvestis, de 15,66 %.

IDI est cotée sur Euronext Paris. ISIN : FR000 0051393 – Bloomberg : IDIP FP - Reuters : IDVP.PA

www.idi.fr

Contact investisseurs

Tatiana Nourissat
+ 33 1 55 27 80 00
t.nourissat@idi.fr

Contacts presse

Jérôme Goer
+ 33 6 61 61 79 34
j.goer@verbatee.com

Valérie Sabineu
+33 6 61 61 76 73
v.sabineu@verbatee.com